

Annexe 3 : Annexe relative aux Cum Laude / exemple de dispositifs possibles

○ **Rappel du contexte :**

Cette note de cadrage a pour principe de définir les principes et les bonnes pratiques pour la mise en place des Cum Laude dans le cadre du projet France 2030 - TIGER.

Les distinctions Cum Laude ont pour objectif de **récompenser** les étudiants démontrant le plus d'**appétence à la recherche**. Ces étudiants de master, doivent être inscrits régulièrement au sein d'Aix-Marseille Université. Le Cum Laude n'est ni une mention honorifique, ni un supplément au diplôme, ni un engagement à l'attribution de bourse de thèse, et doit valoriser le parcours de l'étudiant.


L'un des objectifs majeurs du projet TIGER consiste à transformer l'offre de formation par la recherche sur les niveaux master et doctorat. Si la trajectoire « transformation de la formation par la recherche - TFR » offre l'opportunité aux parcours de se développer sur les renforts, Recherche, Internationalisation ou Lien avec le monde socio-économique & culturel, il s'appuie avant tout sur un **Socle Commun adossé à la recherche**. **Le critère Cum Laude est l'un des attendus du Socle Commun : il est obligatoire pour tous les parcours.**

○ **Format des Cum Laude**

Les distinctions « Cum Laude » n'ont pas de **format imposé**. Elles peuvent être **pensées et articulées à plusieurs niveaux et échelles** : au niveau du parcours, au niveau de la mention, au niveau d'un institut et / ou au niveau d'une composante.

Le critère Cum Laude **étant intégré dans le Socle Commun**, il doit **obligatoirement avoir une portée Recherche** même si le parcours souhaite s'orienter vers le renfort Internationalisation ou Lien avec le monde socio-économique & culturel.

Les distinctions « Cum Laude » peuvent prendre plusieurs formes (liste non exhaustive) :

- * Certaines peuvent être financés via des dispositifs TFR-TIGER : 
 - Gratification de stage en laboratoire amU
 - Participation à une conférence scientifique internationale et prise en charge de la mission via le dispositif « COLLOQUE »
 - Bourse de mobilité sortante

- * D'autres devront être financées sur fonds propres :
 - Ecoles de saison
 - Prix du meilleur mémoire et une prise en charge de frais de publication
 - Prix du meilleur poster
 - Valorisation des Cum Laude lors d'une cérémonie
 - Obtention d'un trophée de la recherche décerné par un comité
 - ...

○ **Calendrier annuel**

L'étudiant Cum Laude doit toujours avoir **son statut d'étudiant** si la distinction Cum Laude donne lieu à une activité pédagogique de type : stage, colloque, école de saison, mobilité ... Les étudiants en M2 bénéficient du statut "étudiant" jusqu'au 31/12 de chaque année.

○ Public cible & Modalités de sélection

La distinction « Cum Laude » s'adresse aux étudiants de diplômes nationaux de **niveau « M » inscrits régulièrement dans les parcours** « Transformation de la Formation par la Recherche ». Seule une partie de la promotion est éligible pour candidater aux Cum Laude

1

PRE-SELECTION

L'équipe pédagogique **présélectionne les étudiants ayant les meilleurs résultats académiques**. Il est recommandé de présélectionner au maximum 1/3 des étudiants de la promotion. Dans le cas où le master fonctionne sans attribution de notes, les étudiants seront sélectionnés sur les résultats obtenus dans l'UE « mener un projet scientifique ».



Il est attendu que les étudiants lauréats des Cum Laude ne soient **pas uniquement sélectionnés sur les notes mais également sur leur appétence pour la recherche**.

2

APPEL A CANDIDATURE

Le responsable de parcours lance un appel à candidature auprès des étudiants présélectionnés afin de sélectionner les étudiants montrant les meilleures dispositions à la recherche. Les critères de sélection des candidats (laissés à l'appréciation de la commission ad hoc du parcours) doivent être clairement fixés et communiqués auprès de la communauté étudiante.



Les responsables pédagogiques peuvent évaluer l'appétence pour la recherche comme ils le souhaitent. Ils peuvent notamment s'appuyer sur les résultats obtenus dans les UE « mener un projet scientifique » ainsi que par le niveau de maîtrise des blocs de compétences liées au domaine de la recherche. Les responsables pédagogiques peuvent également lancer des défis scientifiques à destination des candidats des parcours concernés. Ces défis peuvent par exemple prendre la forme de challenges, de réponses à des appels à projet de recherche niveau M...

3

CANDIDATURE

La candidature au Cum Laude doit rester **une démarche personnelle de l'étudiant**.

Dépôt du dossier de candidature : CV, lettre de motivation décrivant le projet de recherche et le projet professionnel mis en adéquation avec le Cum Laude, relevé de notes, lettre d'acceptation de l'unité de recherche d'accueil le cas échéant.

4

SELECTION DES CANDIDATS

- ➔ Complétude du dossier de candidature
- ➔ Appréciation de ses compétences pour la recherche : analyse des résultats dans les UE « mener un projet scientifique », classement au challenge...
- ➔ Oral évalué par un comité de sélection le cas échéant.

5

COMMISSION AD-HOC

Le choix de l'étudiant lauréat a lieu de façon collégiale entre le responsable pédagogique, un représentant de l'institut établissement ou de la composante et un chercheur.

Un procès-verbal devra être rédigé et transmis à l'équipe TIGER à l'issue de la procédure de sélection. Le PV devra contenir : le nom du ou des étudiant(s) sélectionné(s), la liste des membres de la commission ad hoc ainsi qu'une courte argumentation expliquant le choix du comité.